



# Conseil d'administration du 14 décembre 2010

## compte-rendu « parents d'élèves »

validé par les membres présents du conseil d'administration le 17 décembre 2010

### Rappel

*L'an passé, les parents d'élèves avaient émis le souhait de disposer d'un compte-rendu rapide des points évoqués en Conseil d'administration du collège (CA), dans les jours suivant la réunion.*

*Le compte-rendu officiel, avec secrétariat tournant, n'étant soumis à l'approbation du CA que lors du CA suivant (en l'occurrence, plusieurs mois après).*

Parents d'élèves élus présents (6 sièges)  
[titulaires en **gras**, suppléants en *italique*] :

- **Brigitte Compain**
- *Patricia Frin*
- **Martine Tassel-Leprovost**
- *Agnès Drillet-Gaillard*
- **Laurence Balut**

Le quorum étant atteint, Mme la Proviseure ouvre la séance.

L'ordre du jour du conseil d'administration est le suivant :

### 1/. Adoption du procès-verbal du 18 novembre 2010

### 2/. 2009-2010 / rapport de fonctionnement

### 3/. 2010-2011 / projets de voyages, socle commun

- a) projets de voyages
- b) socle commun
- c) convention

### 4/. 2011-2012 / prévision d'effectifs

### 5/. QUESTIONS DIVERSES

- a) des enseignants
- b) des élèves délégués
- c) des parents d'élèves

**1) B2i** : organisation locale du dispositif, mode d'emploi pour les parents et pour les élèves

**2) Histoire de l'art** : programme, supports, par qui, temps consacré, au programme du brevet,...

**3) Livret de compétences** : état d'avancement au collège Zola

**4) Nouvelles technologies** :

. point sur l'équipement du collège : nombre de salles équipées, avec quel(s) matériel(s), flotte totale de matériel, besoins exprimés par les professeurs,...

. programme d'investissement pour cette année

. point sur les formations des enseignants à l'usage pédagogique des TICE

**5) Bilan action « zéro livre dans le cartable »** : point de vue de Mme la Proviseure et enseignants sur les suites à donner, perspectives.

**6) Section européenne / enseignement géographie en espagnol (LV2)** : date du début des cours

**7) Stage de 4<sup>ème</sup>** : dates, modalités (convention,..).

## 1/. Adoption du procès-verbal du 18 novembre 2010

Mme la Proviseure sollicite les membres du conseil d'administration quant aux éventuelles modifications à enregistrer.

Les parents d'élèves rappellent que les interventions de chacun de ses représentants se faisant à titre collectif, ils avaient demandé en début d'année (*cf compte-rendu du conseil d'administration du 5 octobre 2010, paragraphe « adoption procès-verbal du 29 juin 2010 : suite aux modifications »*) que la mention « représentants des parents d'élèves » soit indiquée pour chacune des interventions, sans mention nominative (partie de texte à modifier page 9).

Dans le paragraphe des questions diverses, les parents d'élèves demandent à ce que les questions soient rappelées avant chaque réponse apportée ou que la liste complète et sa numérotation soient jointes.

La prise en compte de ces corrections permet le vote (14 pour) et la **validation du procès-verbal du 18 novembre 2010.**

## 2/. 2009-2010 / rapport de fonctionnement

Mme la Proviseure présente le principe du rapport de fonctionnement 2009-2010, dans sa nouvelle version : organisée à la fois pour permettre le bilan global de l'année passée et pour enrichir la mémoire collective (recensement et bilan de chaque action menée).

Le rapport ayant été distribué en séance, les membres du conseil d'administration souhaitent reporter le vote de son adoption au prochain conseil d'administration.

## 3/. Année 2010-2011

### a). les voyages scolaires

Mme la Proviseure rappelle que, lors du précédent conseil d'administration, les parents d'élèves avaient demandé l'installation d'une « commission » relative aux voyages scolaires pour mettre à plat l'ensemble des éléments.

Le parents d'élèves précisent que la demande effectuée était un **groupe de travail tripartite** destiné à envisager de faire évoluer les principes appliqués depuis déjà sept années..

A savoir : le principe des échanges linguistiques qui impose  
-du fait de la réciprocité (obligation pour la famille de recevoir l'élève qui a reçu) et du nombre d'élèves étrangers qui doit être identique-  
de déterminer un « quota » d'élèves français en partance. Pour atteindre ce quota, ces dernières années, **certaines familles n'étaient pas sollicitées et une dizaine d'élèves restaient au collège et ne participaient donc pas au voyage.**

Ils regrettent que la forme demandée du « groupe de travail » n'ait pas été suivie d'effet puisque la commission « voyages » constituée à sa place et convoquée le mercredi 8 décembre à midi n'avait aucune capacité de proposition : le travail de « concertation » ayant été fait entre enseignants et direction auparavant. Cette commission pouvant être tout au plus une « chambre d'enregistrement ».

Les parents d'élèves pointent une nouvelle fois le refus de dialogue constructif, de remise en question et d'évolution des pratiques au vu du contexte économique actuel.

Les parents d'élèves rappellent qu'ils ne sont pas défavorables aux voyages mais qu'ils tiennent à **sauvegarder la liberté d'égalité et l'égalité des chances** de chacun des enfants, dénonçant à nouveau la procédure de « sélection » appliquée précédemment.

Mme la Proviseure rappelle que le principe des échanges est la formule la plus efficace et la plus

enrichissante pour l'initiation à une langue étrangère, et la moins coûteuse. De plus elle renforce le positionnement européen du collège.

Elle précise qu'un sondage auprès des parents concernés de tous les élèves de 3èmes a été diffusé ce jour-même et qu'un retour est attendu pour le 4 janvier 2011. Elle fait remarquer que les questionnaires des conseils de classe font mention à de nombreuses reprises des avis favorables des parents à l'organisation de voyages.

Les parents d'élèves précisent que ce dernier point n'est nullement contradictoire avec ce qu'ils défendent.

Mme la Provisoire propose de statuer sur la question de l'organisation des trois échanges envisagés cette année (séjours de huit jours) : en Allemagne (Ehingen), en Italie (Castellamare di Stabio) et en Espagne (Cordoue).

Elle rappelle que :

- **les échanges sont une priorité de la Ville de Rennes**
- **le Conseil Général subventionne à hauteur de 50% les élèves boursiers, une seule fois dans la scolarité de la 6ème à la 3ème.**

Les budgets présentés (comprennent le transport, les visites, l'hébergement, la restauration et une ligne divers) sont examinés :

- **échange avec l'Allemagne** > budget : 4 560€ (24 élèves x 190€)

C'est un nouveau projet monté en association\* avec le collège Anne de Bretagne qui doit permettre à 44 élèves dont 24 de Zola de partir. La participation demandée à chaque famille est de 190€, sachant qu'au moment de l'estimation, aucune vue précise sur les subventions n'est possible. L'estimation de la participation demandée est donc maximum. Comme chaque année, un remboursement de chaque famille sera effectué après le bilan financier.

- **échange avec l'Italie** > budget : 5 580€ (13 élèves x 260€)

C'est un projet monté en association\* avec le collège d'Orgères qui doit permettre à 29 élèves dont 13 de Zola de partir. La participation demandée à chaque famille est de 260€. Les subventions du Conseil général (1 020€), de la Ville de Rennes (500€) et du Foyer [actions et ventes diverses menées pour récolter des fonds] (680€) permettent d'équilibrer le budget.

- **échange avec l'Espagne** > budget : 13 800€ (50 élèves x 250€)

Les subventions du Conseil général (800€), de la Ville de Rennes (500€) permettent d'équilibrer le budget.

\* Il reste à déterminer avec le Conseil général les clés de répartition des subventions entre les établissements associés.

Le Conseiller général siégeant au conseil d'administration demande à ce que le montant de la participation des familles soit identique dans les établissements associés s'ils se trouvent sur une même zone ou quartier.

Les parents d'élèves demandent à ce qu'une information détaillée sur les clés de financements (participations de la Ville de Rennes, du Conseil général) soit fournie aux parents.

Les parents d'élèves reviennent sur la question de l'échange en Espagne et demandent à Mme la Provisoire sur **quels critères les élèves seront « partants »** ou sur **quels critères les élèves ne participeront pas à l'échange et resteront à Rennes.**

Mme la Proviseure rappelle qu'un sondage auprès des parents va permettre de connaître le choix des familles sur l'éventualité d'un départ en Espagne. Au retour des réponses, le point sera fait pour connaître l'effectif des familles favorables au séjour et les difficultés des familles. Une décision sera ensuite prise.

Mme la Proviseure précise que déjà l'an dernier, elle avait exigé du professeur d'espagnol en charge de ce voyage un élargissement des places disponibles porté à 50 places.

Les parents d'élèves relèvent que malgré cet effort 13 enfants n'ont pas participé à ce voyage.

Les parents d'élèves rappellent la motion (cf ci-dessous) qu'ils ont déposée et faite parvenir la veille du conseil d'administration aux représentants des enseignants et à Mme la Proviseure.



Nous, représentants de parents d'élèves FCPE élus au conseil d'administration du collège Émile Zola de Rennes, **dénonçons le caractère discriminatoire du voyage en Espagne concernant les hispanisants des classes de troisième.**

Alors qu'un voyage est proposé à tous les élèves apprenant l'Italien en 4<sup>ème</sup> et à tous les élèves apprenant l'allemand dans ce même niveau, en classe de troisième, les hispanisants se voient proposer **un voyage qui exclu systématiquement une dizaine d'élèves depuis sept années.**

Nous demandons régulièrement que soient **portés à notre connaissance « les critères de sélection » des élèves** choisis pour ce voyage.

Mais chaque année, nous constatons que l'administration ne nous propose que de voter l'organisation de voyages sans nous présenter de bilan des séjours précédents, sans projet pédagogique, intérêt éducatif **clairement exprimés et rédigés** alors que nous ne cessons de le demander. Notre vote « contre » ne permet pas de faire évoluer ces pratiques inadmissibles et indignes.

**A ce jour, les représentants de parents d'élèves élus n'ont toujours pas eu de réponse à ces questions.**

Le voyage en Espagne ne doit pas être non plus, cette année le projet d'une seule classe, en réponse aux questions et position des représentants de parents d'élèves : nous estimons que **tous les élèves hispanisants doivent se voir proposer ce voyage ou aucun.**

Nous rappelons que dans une école de la République dont l'une des devises est l'égalité et dont parmi les objectifs de l'éducation nationale s'inscrit la lutte contre les discriminations et la prévention de ces pratiques à l'école : « Les comportements discriminatoires vont à l'encontre du principe d'égalité et portent atteinte à la dignité de la personne. La prévention des discriminations est un objectif prioritaire d'éducation. » *Source : eduscol-égalité des chances-lutte contre la discrimination.*

Nous **dénonçons également le tarif de certains voyages**, s'élevant à 400 euros (qui est le tiers d'un smic brut), dans un collège où le nombre de boursiers est en augmentation constante.

Nous demandons à l'ensemble des membres du CA de voter contre les voyages **discriminants et/ou trop onéreux**, sachant que nous ne sommes pas opposés aux voyages à partir du moment où ils n'excluent aucun élève de la même classe et du même niveau et quand la demande de participation aux familles est d'un montant raisonnable.

Rennes, le 12 décembre 2010.

Les **enseignants** se déclarent choqués par les termes de la motion déposée par les parents d'élèves et notamment par les termes de « discriminatoires et indignes ». Ils sont très en colère et considèrent insultants les propos tenus à l'égard de la communauté éducative.

Les **parents d'élèves** précisent que la procédure jusque-là en place (non information / non sollicitation de certaines familles) correspond à la définition du mot discriminatoire (terme désignant l'action de distinguer de façon injuste ou illégitime).

Mme la Proviseure propose de voter.

- **voyage en Allemagne : 5 abstentions**
- **voyage en Italie : 5 abstentions**
- **voyage en Espagne : 1 abstention / 5 contre.**

## **b). le socle commun**

Mme la Proviseure souligne que l'organisation du DNB se complexifie. Basé sur le contrôle continu sauf en histoire-géographie et en histoire de l'art, la réussite du DNB suppose l'obtention de la moyenne (190 points) et la validation du socle commun.

Ce socle commun pose problème aux enseignants par le fait qu'il demande une évaluation des compétences autre que l'évaluation par les notes.

Le socle commun est basé sur 7 types de compétences (les « piliers ») :

1. la maîtrise de la langue française
2. la pratique d'une langue vivante étrangère
3. les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
4. la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
5. la culture humaniste
6. les compétences sociales et civiques
7. l'autonomie et l'initiative

L'ensemble exigé correspond à une acquisition maîtrisée en 5ème.

Les enseignants redoutent de devoir passer beaucoup plus de temps à remplir les grilles d'évaluation dans le livret personnel de compétences que d'enseigner.

Les parents d'élèves précisent qu'ils se posent également des questions à propos du livret de compétences.

Un enseignant propose d'organiser une réunion pour les parents d'élèves sur ce sujet (en ajoutant que tous les professeurs n'ont pas forcément les mêmes positions).

## **c). une convention**

Mme la Proviseure rappelle l'organisation par les parents d'élèves du collège et en étroite collaboration avec la direction collège-lycée, d'un **cycle de conférences sur l'adolescence** qui débutera le **18 janvier prochain** (20h00 salle Paul Ricœur) par le thème : « **comportement adolescent : quel rôle pour les parents ?** »

Cette première conférence sera animée par Christophe Moreau, sociologue chercheur au LARES / université Rennes 2.

La signature d'une convention est nécessaire pour permettre la rémunération (350€) de l'intervenant.

*Voir le programme complet sur les bulletins diffusés avec la feuille de note du 1er trimestre et sur le site internet des parents d'élèves du collège Zola de Rennes (mots clés moteur de recherche : parents zola rennes).*

**L'accord est donné.**

## **4/. Année 2011-2012**

Les prévisions d'effectifs pour l'année 2011-2012 ne sont pas diffusées officiellement. L'estimation faite au sein du collège est de 551 élèves. La capacité maximum de l'établissement est ainsi atteinte.

## 5/. Questions diverses

**Questions des enseignants : aucune**

### **Questions des élèves délégués :**

Elles rassemblent les besoins émis lors des conseils de classe (occupation du midi : grand chœur, foot au pied,...) et organisation d'une fête déguisée, demande de mise à disposition d'une machine à café, comme pour le lycée.

Comme annoncé en conseils de classe, Mme la Proviseure s'engage à recevoir les élèves en collaboration avec Mme la Conseillère principale d'éducation, pour apporter rapidement des réponses.

### **Questions des parents d'élèves :**

Les parents d'élèves ont fait parvenir 7 questions à Mme la Proviseure dont les quatre premières, posées au conseil d'administration du 18 novembre, avaient été reportées au conseil d'administration du 14 décembre.

- 1. B2i : organisation locale du dispositif, mode d'emploi pour les parents et pour les élèves**
- 2. Histoire de l'art : programme, supports, par qui, temps consacré, au programme du brevet,...**
- 3. Livret de compétences : état d'avancement au collège Zola**

Les trois premiers points sont inclus dans le **paragraphe 2/ b) socle commun**. Les détails demandés dans les questions ne sont pas évoqués en séance.

### **4. Nouvelles technologies :**

**. point sur l'équipement du collège : nombre de salles équipées, avec quel(s) matériel(s), flotte totale de matériel, besoins exprimés par les professeurs,...**

Les tableaux fournis donnent l'état de la flotte de matériel et la répartition dans l'établissement.

Les professeurs de langues vivantes avaient exprimé un besoin de matériel spécifique. Cet équipement concernant les langues vivantes n'a pas encore été acheté. D'autres matériels très performants viennent de sortir et devraient être plus intéressants. Le choix reste à faire.

matériel	nombre	Année d'acquisition							
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Vidéoprojecteurs	14	1		2		1	5		5
Tableaux interactifs	5			1			2		2
Ordinateurs CDI	12			7					5
Ordinateurs Salle 19	32			15				1	16
Ordinateurs Technologie	36			16					20
Ordinateurs Arts plastiques	5							5	
Ordinateurs Salles 7 à 24	10				1		4	3	2
Portables :	3							1	2
- Classe mobile Salle 18	16								16
- Classe mobile Sciences	16								16

Source : collège Emile Zola - Rennes / conseil d'administration du 14 décembre 2010.

\ matériel salle \	vidéoprojecteur	Module interactif	ordinateur	Accès internet	Flexcam	Classe mobile	MP3	Écran LCD
7	<b>1 (ex s23)</b>		1	x				
8				x				
9	<b>1</b>		<b>1</b>	x				
10	<b>1</b>		<b>1</b>	x				
11	<b>1</b>		1	x				
18	1 (CG35)	1 (CG35)		x		<b>1 (CG35)</b>		
19	1	1		x				
20	1	1	1	x				
21	1	1	1	x				
22	1	1	1	x				
23	1	1	1	x				
24			1	x				
112	1	1 (CG35)	1	<b>x</b>	<b>1 (renouvellement)</b>	<b>1 (CG35)</b>		
113	1 (lycée)		1	<b>x</b>	1			
114				<b>x</b>				
116	1			x				
305	1 ex s306)		1	x				
306	1	?	5	x				1
208								

Légende : en gras italique = équipement engagé

Source : collège Emile Zola - Rennes / conseil d'administration du 14 décembre 2010

#### **. programme d'investissement pour cette année**

Rien pour l'instant.

#### **. point sur les formations des enseignants à l'usage pédagogique des TICE**

Quatre enseignants vont se former en interne à l'utilisation des tableaux interactifs. Ils relateront ensuite les formations auprès de leurs collègues.

#### **5. bilan action « zéro livre dans le cartable » : point de vue de Mme la Proviseure et enseignants sur les suites à donner, perspectives**

Mme la Proviseure réitère le constat qu'elle fait chaque jour à la grille du collège : « les élèves n'ont plus de cartable ou de sac lourd. Quelques exceptions, peut-être, qui sont confirmées par les professeurs, d'élèves qui continuent à apporter leur livre de mathématiques en 6ème alors qu'il leur a été demandé en début d'année de le laisser à la maison, un élève de 4ème apporte son dictionnaire de langue,... Autant de constats qui montrent le plaisir des élèves à disposer de leur propre matériel, le plaisir des élèves à s'avancer dans leurs devoirs ».

Mme la Proviseure rappelle que des efforts ont été faits en fin d'année 2009-2010 pour diminuer et alléger les fournitures de rentrée. Elle convient que certains livres ne sont pas ou peu utilisés mais que la marge de progrès est insignifiante (cahiers, matériels,...). L'utilisation du numérique n'est pas évoqué.

Un parent d'élève du lycée, médecin s'est proposé pour apprendre aux élèves à porter les sacs à dos. Mme la Proviseure a accepté. « Ce sera une action intéressante ».

Les parents d'élèves rappellent qu'ils ont demandé lors d'un Conseil d'administration de l'an passé sur ce sujet, à être associés à la réunion de travail sur l'allègement des cartables et qu'ils n'y ont pas été conviés.

**Décidément, aucune expression intelligente ne semble attendue de la part des parents d'élèves sur ce sujet précis ou sur d'autres. Toutes les décisions sont prises entre collaborateurs du corps enseignant. La situation est ahurissante.**

Même la parole des parents ayant participé à l'action du 22 au 26 novembre n'est pas considérée. Les parents d'élèves insistent sur le fait que les résultats des pesées familiales effectuées pendant cette semaine d'action et dont le nombre de retours est significatif, montre des poids considérables. Les plus fréquemment cités sont indiqués sur le site internet et ont été repris dans le bilan diffusé à Mme la Provisoire et à tous les enseignants.

Les parents d'élèves rappellent que les questionnaires retournés pour les conseils de classe mentionnent toujours des cartables beaucoup trop lourds.

Des enseignants regrettent de n'avoir pas été associés à cette semaine d'action. Les parents d'élèves leur rappellent que l'action a été annoncée en conseils d'administration depuis la fin de l'année 2009-2010 et que les détails ont été précisés lors du conseil du 5 octobre, qu'ils ont reçu une invitation à y participer (invitation déposée dans leur case), ainsi qu'une information sur la semaine. Une demande de rendez-vous est faite aux enseignants pour évoquer ce problème depuis plusieurs semaines. Les parents d'élèves attendent une réponse.

Mme la Provisoire précise que sa priorité de rentrée est ailleurs (socle commun, réforme du lycée, élèves en difficulté) et déclare « **qu'il n'y a plus de problème et que le dossier est clos** ».

#### **6. section européenne / enseignement géographie en espagnol (LV2) : date du début des cours**

Les cours débiteront au retour des vacances de février. Mme la Provisoire précise que les textes vont évoluer vers une intégration du dispositif dans l'enseignement, chaque élève bénéficiant ainsi d'une activité en langue.

#### **7/. stage de 4<sup>ème</sup> : dates, modalités (convention,..).**

- 4 élèves vont bénéficier d'un stage en alternance en lycée professionnel
- pour les autres élèves du collège les dates du stage en entreprise sont fixées aux 14 et 15 avril 2011. Les professeurs principaux seront chargés de diffuser la convention à chacun des élèves.

*Fin.*